

- Créer un compte de connexion
- Activer le compte de connexion
- Débloquer le compte

- **Créer un compte de connexion**

Voici comment créer un compte de connexion aux téléprocédures du Ministère de l'agriculture et l'activer ultérieurement avec un SIRET.

Une fois connecté au service d'inscription

- 1 Choisissez « Je ne suis pas encore inscrit, j'effectue une demande d'inscription ». Cliquez sur « Étape suivante »

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquer leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Étape suivante](#)

- 2 Choisissez « Je dispose d'un SIRET »
- 3 Indiquez alors le SIRET de votre entreprise et remplissez les autres champs et le filtre anti-spam.

Si le système détecte automatiquement qu'un code telePAC ou un code d'activation vous ont été précédemment attribués mais que vous n'êtes pas en sa possession, cliquez sur « Je ne dispose pas de code » et sur « Étape suivante »

4 Validez l'adresse qui est affichée sur l'écran et cliquer sur « Envoyer ». Vous pouvez, en attendant, quitter le portail d'inscription.

Un code d'activation sera envoyé à l'adresse de l'établissement correspondant au SIRET renseigné, par courrier postal sous 5 jours maximum. Le code indiqué dans le courrier vous permettra de finaliser la création de votre compte puis de l'activer.

• Activer le compte de connexion

Une fois le code d'activation reçu par courrier et connecté au service d'inscription

1 Choisissez « Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour créer mon mot de passe ». Cliquez sur « Étape suivante »

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.

Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte

Je souhaite consulter mes informations personnelles

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquer leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Étape suivante](#)

2 Saisissez votre SIRET, le code d'activation reçu par courrier postal et un filtre anti-spam

Si le code d'activation est invalide, votre compte se bloquera après 5 tentatives infructueuses.

Pour débloquent votre compte, consultez [Vous avez bloqué votre compte après un trop grand nombre de saisie de code d'activation](#)

3 Votre compte est créé. Vous devez maintenant définir un mot de passe personnel pour activer votre compte et terminer la procédure.

► **Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAAF avec comme identifiant votre SIRET et le mot de passe personnel que vous venez de créer.**

- **Débloquer le compte**

Consultez la procédure de déblocage, si votre compte est bloqué [après un trop grand nombre de saisie du mot de passe](#)

Consultez la procédure de déblocage, si votre compte est bloqué [après un trop grand nombre de saisie du code d'activation](#)